

# “ Validation des acquis de l’expérience

## accompagner, pour valoriser les compétences et l’expérience ”

La Loi du 17 janvier 2002 (Chapitre II de la loi de Modernisation sociale) stipule que « toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l’acquisition d’un diplôme, d’un titre à finalité professionnelle ou d’un certificat de qualification... » et succède à la Loi du 20 juillet 1992.

La Validation des Acquis de l’Expérience permet à toute personne de faire reconnaître les compétences acquises au cours de ses expériences professionnelles et/ou bénévoles en lien avec le diplôme visé, d’une durée minimum

de 3 ans et de 3000 heures d’activité pour les bénévoles. Ces expériences peuvent être en continue ou non, à temps plein ou partiel et acquises à l’étranger. Aujourd’hui, toutes les qualifications du secteur social sont accessibles à la VAE.

Fort de son expérience dans la formation initiale et continue tout autant que de sa connaissance des métiers du social, l’IRTS a voulu se positionner comme un lieu ressource pour aider toute personne intéressée par ce nouveau dispositif de qualification et de professionnalisation (employeurs, salariés, étudiants, bénévoles...).

# Sommaire

---

- Le pôle ressources VAE ..... 106
- Pourquoi un accompagnement VAE ? ..... 108
- VAE : le dispositif de droit commun ..... 110
- VAE : le dispositif de soutien de branche ..... 112
- Après le jury ..... 116

## Le pôle ressources VAE

Depuis 2005, l'IRTS de Champagne-Ardenne a mis en place un pôle ressource pour permettre aux personnes concernées de maximiser leurs chances de faire reconnaître leurs compétences.

En cela, le pôle-ressources s'appuie sur :

- Sa connaissance des métiers et problématiques du secteur social et médico-social ;
- Son savoir faire dans la pédagogie ;
- Son expérience de l'alternance et de la didactique professionnelle pour éclairer les processus entre les connaissances et les pratiques professionnelles.

Parce qu'il s'agit d'une nouvelle modalité d'accès à la qualification, rencontrant ainsi le cœur de métier de l'IRTS, ce pôle travaille en lien avec les différentes ressources techniques et pédagogiques de l'établissement.

A ce titre, les stagiaires en VAE sont inscrits à l'IRTS et bénéficient de tous les dispositifs à disposition des étudiants et stagiaires (documentation, salles informatiques, journées d'étude, séminaires, etc.).

De même, l'accompagnement recouvre tous les diplômes auxquels l'institut prépare :

- Diplôme d'État d'Assistant Familial (DEAF),
- Assistant Maternel,
- Diplôme d'État de Moniteur Éducateur (DEME),
- Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF),
- Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE),
- Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé (DEETS),
- Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES),
- Diplôme d'État d'Assistant de Service Social (DEASS),
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS),
- Diplôme d'État de Médiateur Familial (DEMF),
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement Social (CAFDES),
- Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS).

Nos missions s'étalent de l'information à l'accompagnement, du candidat à l'employeur, l'objectif étant de permettre à chacun de bénéficier du dispositif dans les meilleures conditions...

- **Avant la VAE** : l'information, le conseil
- **Durant la VAE** : l'accompagnement méthodologique, la guidance pour le choix des expériences, le conseil pour des approfondissements théoriques
- **Après un jury** (en cas de validation partielle) : le suivi du stagiaire dans un parcours de formation ou la continuité de sa démarche de VAE

Deux personnes sont spécifiquement détachées pour assurer cette mission : un formateur et une assistante.

Le cas échéant, le pôle ressources peut s'appuyer sur le réseau d'intervenants de l'IRTS (professionnels, pédagogues, universitaires...)

### ■ **Responsable pédagogique**

Didier Lahaye (en lien avec les équipes de formation).

### ■ **Assistante de formation**

Caroline Saint-Laurent

### ■ **Contact**

Caroline Saint-Laurent

Tel : 03 26 06 82 38

Fax : 03 26 06 29 64

e-mail : [vae@irts-ca.fr](mailto:vae@irts-ca.fr)

## Pourquoi un accompagnement VAE ?

L'obtention d'un diplôme par la VAE suppose de répondre aux mêmes exigences que celles attendues par la voie de la formation.

L'exercice n'est donc pas facile et les prestations (écrites et orale) doivent témoigner du niveau de compétence requis (en termes de connaissances, savoir faire, savoir être).

Il est prévu que « *le jury procédera à un travail d'identification des compétences que vous maîtrisez à partir de l'exposé que vous aurez fait de votre expérience* », soit le livret 2 et l'entretien avec le jury.

Qu'est-ce qu'une compétence ? Quelles sont les compétences attendues ? Quel est le niveau de compétence attendu ? Comment les identifier ? Comment les exposer ? Comment les évaluer ?

C'est à toutes ces questions qu'il s'agit de répondre, pour soi-même, avec la prestation d'accompagnement...

L'expérience ne saurait se confondre avec l'ancienneté : elle recouvre l'ensemble des savoirs et savoir faire acquis tout au long des situations de travail rencontrées au cours du parcours professionnel. Le plus souvent, elles se traduisent par des routines ou des réflexes professionnels qu'il convient de débusquer. Par ailleurs, valoriser les acquis de son expérience ne se cantonne pas à en faire la déclaration. Lire son expérience, la décomposer en situation de travail, mettre celle-ci en équivalence avec le référentiel professionnel concerné, traduire ces situations en compétences répertoriées : ces différentes phases nécessitent un accompagnement méthodologique et la mise en oeuvre d'outils pédagogiques par des personnels qualifiés. À cette fin, le pôle ressources propose une pédagogie différenciée et adaptée à chacun des candidats en s'appuyant, notamment, sur l'ensemble des ressources spécialisées et outils disponibles à l'IRTS (informatique, Internet, centre de documentation avec bibliographies par qualification, forum).

Face à la complexité de l'exercice, les difficultés à choisir les expériences, le passage à l'écrit, l'organisation du travail, etc., le candidat à la VAE peut se trouver dans un sentiment de grande solitude, voire de désarroi...

Après avoir expérimenté et évalué diverses modalités d'accompagnement, le pôle ressources privilégie délibérément une dynamique collective et sécurisante : l'accompagnement en petits groupes sur le principe du partage d'expériences et de l'enrichissement mutuel, pendant les séances et entre les séances...

## Philosophie

Acteur de la qualification et de la professionnalisation, le pôle ressource est sensible à la place du travail dans les sociétés contemporaines et à son rôle dans la construction d'une identité sociale. Se présenter devant un jury VAE c'est s'exposer au risque d'une évaluation et, donc, d'un jugement. Celui-ci peut être faussé par un rendu (écrit) et une prestation (orale) inadéquate. Dès lors, le jugement peut être injuste, avec des effets de dévalorisation pour le candidat – pour peu qu'il soit reconnu compétent par ailleurs (par ses pairs, sa hiérarchie, ses collègues, son réseau...).

Notre engagement et notre objectif sont donc que tout stagiaire soit reconnu dans ses professionnalités au plus près de ses compétences réelles par l'intermédiaire d'un rendu permettant au jury d'apprécier effectivement les « qualités » professionnelle du candidat.

## VAE : le dispositif de droit commun

### Avant l'accompagnement

L'accompagnement proposé à l'IRTS peut commencer dès lors que les candidats ont reçu leur attestation de recevabilité.

Pour disposer de plus de temps, les candidats sont invités à déposer le Livret 1 le plus rapidement possible (ne pas attendre la date limite de dépôt).

**Attention !** la modalité d'accompagnement diffère selon le niveau de qualification du diplôme visé : 24 heures pour les diplômes de niveau V à III, 12 heures pour les diplômes de niveau II et I.

### L'accompagnement niveau V à III

(DEAF, DEME, DETISF, DEEJE, DEETS, DEES, DEASS)

Selon la date d'inscription à un accompagnement dans notre institut et de la date des sessions de jury, deux versions avec des séquençages différents sont proposées.

#### • Version longue

(six demi-journées étalées sur une période entre 4 et 6 mois) :

#### Module 1 (7 heures) :

La construction de ce module permet, notamment, à chacun des candidats de se déterminer sur le dispositif pour accéder au jury : dispositif de droit commun ou dispositif de soutien de branche.

**Séquence 1 (3 h 30)** : Présentation de la démarche VAE et des notions clés : compétences, situations de travail significatives, expériences... l'évaluation du livret 2 par le jury, parcours après jury (si validation partielle). Apport méthodologique pour une formalisation de l'expérience.

**Séquence 2 (3 h 30)** : Apport méthodologique préalable au travail d'écriture : S'approprier les outils : référentiels d'activités et de compétences, notice d'accompagnement, structure du livret 2. Inventaire des pièces à recueillir. Consignes d'écriture pour les séquences suivantes.

#### Module 2 (17 heures) :

Quatre séquences, étalées dans le temps, d'analyse des productions écrites afférentes aux différentes fonctions (entre 3 et 6 fonctions selon les qualifications) jusqu'à la finalisation de l'ensemble du Livret 2. Ce module inclut la « préparation » à l'entretien avec le jury.

## • Version courte

(quatre journées de 6 heures ou trois journées de 8 heures étalées sur trois mois au plus)

### Modules 1 & 2 :

- Présentation de la démarche VAE et des notions clés : compétences, situations de travail significatives, expériences... l'évaluation du livret 2 par le jury, parcours après jury (si validation partielle). Apport méthodologique pour une formalisation de l'expérience.
- S'appropriier les outils : référentiels d'activités et de compétences, notice d'accompagnement, structure du livret 2. Inventaire des pièces à recueillir. Consignes d'écriture pour les séquences suivantes.
- Analyse des productions écrites autour des fonctions.
- Analyse globale du Livret 2 et « préparation » à l'entretien avec le jury.

## L'accompagnement niveau II et I

(CAFERUIS, DEIS, DEMF, CAFDES)

Coût : 1.200 €

Trois séquences de 4 heures :

**Séquence 1** : Présentation de la VAE, analyse des référentiels, apports méthodologiques pour la description et l'analyse des situations de travail en lien avec le référentiel d'activités concerné.

**Séquence 2** : Analyse des écrits afférents aux situations de travail et positionnement sur l'ensemble du Livret 2.

**Séquence 3** : Analyse de l'ensemble du Livret 2 et « préparation » à l'entretien.

## VAE : le dispositif de soutien de branche

### Qu'est-ce que le DSB ?

Le DSB est une initiative de la branche professionnelle et de son OPCA (Unifaf) pour optimiser les différentes voies d'accès à la qualification. Elle s'inscrit dans l'objectif de promotion professionnelle et de qualification du secteur.

Au départ réservé au seul DEES, ce dispositif est aujourd'hui étendu à 8 diplômes : ME, TISF, DEEJE, DEETS, DEES, DEAS, CAFERUIS, DEMF.

Les candidats au CAFDES ne peuvent bénéficier de ce dispositif.

Il vise à augmenter les chances de qualification des candidats en renforçant le dispositif prévu dans le droit commun (24 heures) avec une prestation pouvant aller jusqu'à 179 heures.

Il est assuré par des pôles ressources ayant obtenu un agrément, signe de conformité à un cahier des charges précis.

En outre, différentes phases doivent être respectées pour accompagner au mieux le candidat : information conseil, bilan de positionnement dont découle un parcours individualisé et adapté aux besoins du candidat, en termes de formation et de mises en situation professionnelle...

### Les conditions à remplir pour bénéficier du DSB

- Avoir reçu l'attestation de recevabilité

*Pour obtenir l'attestation de recevabilité, il faut remplir un Livret<sup>1</sup>. Ce document détaille l'expérience du candidat et permet de savoir s'il remplit les conditions pour prétendre à une validation de ses acquis : l'équivalent de trois années en équivalent temps plein d'expérience professionnelle ou d'activités bénévoles, en lien avec le diplôme visé, contenu dans les dix dernières années précédant la demande.*

*Cette recevabilité étant valable plusieurs années, il est recommandé aux candidats de remplir et déposer au plus vite ce document.*

- Pour les diplômes de DEME, DEETS et DEES, s'adresser au DAVA.
- Pour les autres diplômes, s'adresser au CNASEA.

- Être salarié d'un établissement adhérent cotisant à UNIFAF
- Avoir reçu l'accord de son employeur

## Le DSB à l'IRTS Champagne-Ardenne

Depuis longtemps déjà l'ensemble de l'institut (avec le principe de l'alternance) conçoit la formalisation de l'expérience en lien avec une activité de connaissances. Cela se traduit par l'invitation des stagiaires à se mettre en situation d'autoformation pour mieux contextualiser leur pratique, la référer à des écoles, des théories, des principes, faire le point de ses acquis, se mettre à jour dans l'actualité...

C'est à ce titre que l'accompagnement de droit commun comprend déjà une mise à disposition des ressources documentaires (documentation, bibliographies, prêt de livres, accès à des revues spécialisées...) et une initiation à la recherche documentaire sur Internet (avec une webographie).

C'est donc très logiquement que l'IRTS a choisi de se positionner pour valoriser ce dispositif tel qu'il existe aujourd'hui auprès des candidats.

A cette fin, le pôle ressources s'appuie sur :

- Son expérience d'accompagnement.
- Un réseau d'établissements.
- Des ressources pédagogiques nombreuses.
- Une maquette de formation riche pour répondre au mieux aux besoins des stagiaires.
- Un suivi individualisé.

### • Les démarches à suivre pour bénéficier du DSB

**Première démarche** : connaître le principe du DSB

Il s'agit en effet d'un dispositif qui suppose l'engagement du candidat et son intérêt pour rentrer dans un processus de formation tutorée

Pour le pôle ressources VAE, entrer dans un processus de formation ne veut pas simplement dire « venir suivre des cours » ou « réaliser un stage ». Cela signifie vouloir atteindre des objectifs précis (en termes de compétences) en recourant aux moyens proposés (la formation) ou nécessaires (une autoformation) par le biais des ressources et méthodologies suggérées par le centre de formation.

**Seconde démarche** : faire connaître le DSB, notamment auprès de son employeur. Son accord est nécessaire pour bénéficier du dispositif. Pour cela plusieurs moyens existent : des documents de présentation, des séances d'information...

**Troisième démarche** : constitution du dossier administratif

## • Les différents phases du DSB

### - Information conseil

### - Le bilan de positionnement

Il sert à analyser l'expérience du candidat du point de vue du secteur d'activités, des missions réalisées, des postes occupés, des responsabilités assurées...

Tous les éléments du parcours du candidat sont pris en compte :

- ses activités professionnelles, bénévoles, immédiatement en lien avec le secteur ou non...
- ses acquis en termes de connaissances (théoriques, techniques, pragmatiques) que ce soit par une formation qualifiante initiale, en continu, ou une « culture professionnelle » propre...

*Au total, il s'agit de recenser et d'analyser les points forts et les points d'amélioration du candidat par rapport aux référentiels du diplôme visé pour construire au mieux un parcours de consolidation adapté.*

*Pour le pôle ressources, ces dimensions factuelles sont mis en regard des compétences attendues, mais aussi en fonction des perspectives professionnelle et de ses motivations.*

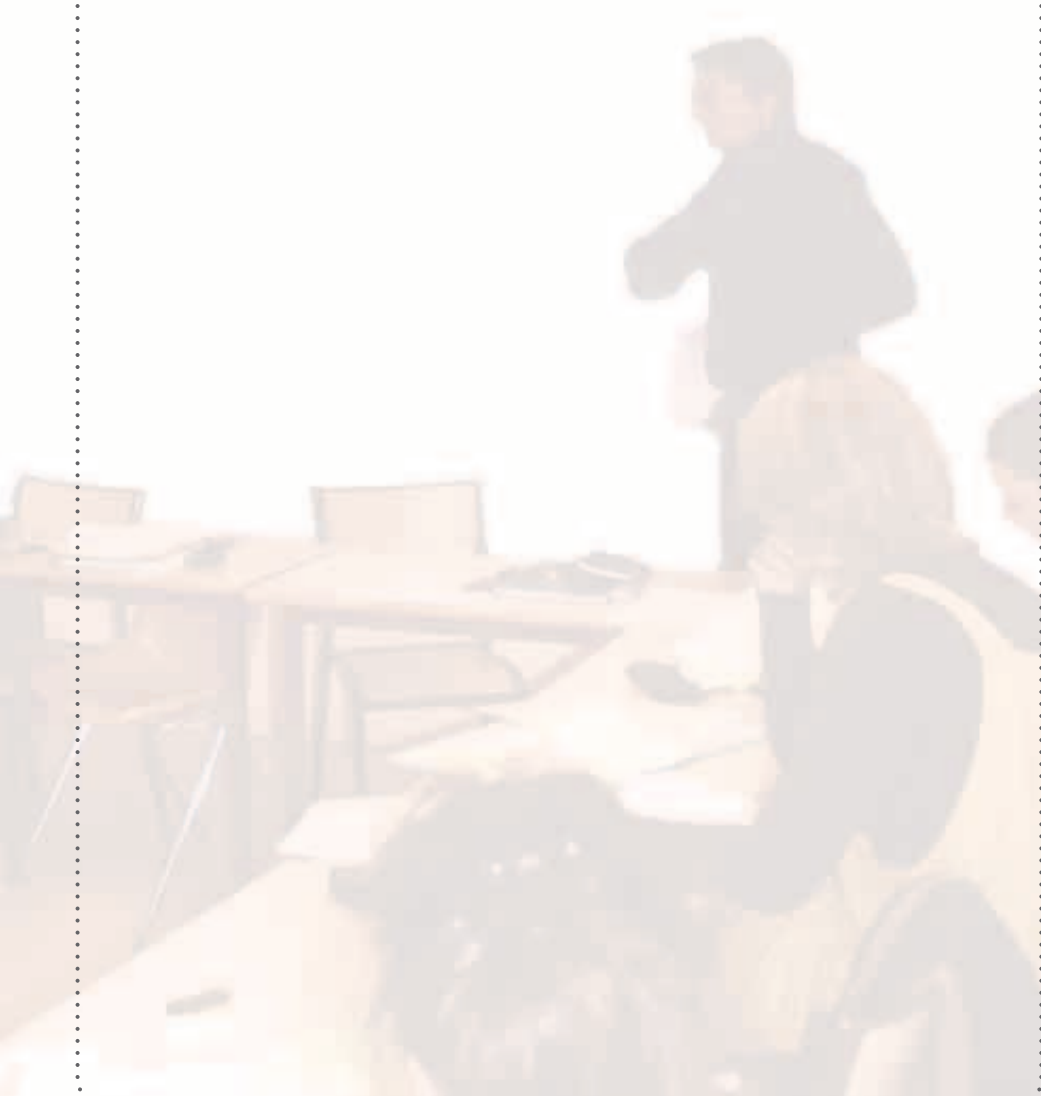
### - Parcours d'accompagnement

Le parcours individualisé d'accompagnement peut allier différents temps :

- 1) L'appui à la démarche est un appui méthodologique visant la production du livret 2 de présentation des acquis de l'expérience au jury et la préparation à l'entretien avec le jury. Il comporte des temps individuels d'accompagnement mais également des séquences collectives permettant au candidat de confronter ses pratiques avec d'autres candidats à la VAE pour le même diplôme. Sa durée est de 30 heures maximum.
- 2) Les mises en situation professionnelles offrent au candidat la possibilité d'être en contact avec des situations professionnelles peu - ou pas - connues de lui. D'une durée de 70 heures maximum, elles permettent aux candidats de mesurer leur capacité à transférer leurs compétences vers un autre secteur d'activité et/ou d'autres publics.
- 3) Les séquences formatives visent à répondre aux besoins de contextualisation des acquis de l'expérience et à la vérification de leur transférabilité. Elles n'excèdent pas 70 heures et restent facultatives.

## - Le suivi post jury VAE

Après le jury, et en cas de validation partielle ou nulle, un entretien de trois heures est systématiquement proposé au candidat pour analyser les résultats (le livret 2, l'entretien) et envisager les modalités de poursuite du parcours le plus adapté (formation ou complément expérientiel pour une nouvelle présentation en jury VAE).



## Après le jury

Les possibilités sont les mêmes pour tous les candidats, qu'ils aient bénéficié d'un DSB, d'un accompagnement de droit commun (24 heures) ou d'aucune aide...

En cas d'absence de validation, le candidat conserve le principe de sa recevabilité. Il est toutefois recommandé de s'interroger sur la pertinence du choix de qualification ou de la richesse de son expérience au regard du niveau de compétence attendu.

En cas de validation partielle, le candidat dispose de 5 ans pour la poursuite de son parcours. Il peut choisir entre deux options :

### ...Poursuivre par la voie de la VAE

En s'appuyant sur les préconisations formelles des membres du jury, l'analyse de l'entretien, le repérage des points faibles du Livret 2... Il s'engage alors dans des compléments expérientiels pour développer les compétences manquantes.

Le pôle ressource propose alors un accompagnement adapté au candidat en termes de volume, de conseils, de modalités...

Le cas échéant, il peut bénéficier à l'IRTS d'un nouvel accompagnement méthodologique avec le partage d'analyse de situations de travail dans des groupes de candidats se présentant pour la première fois...

### ...Poursuivre par la voie de la formation

Le pôle ressources dresse l'inventaire du parcours de formation à réaliser (selon les obligations réglementaires prévues par les textes) et établit un devis (hors allègements éventuels).

Le candidat s'inscrit auprès du responsable pédagogique de la formation qui établit ensuite le parcours du candidat (cours, stages, etc.) et son calendrier.

